

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2018**

CM-2017-7S-DCDP-115

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'encourager le dynamisme des associations qui œuvrent sur son territoire ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leurs missions ;

Considérant l'avis favorable rendu par les commissions "Vie Associative et Démocratie Participative", "Sport" et "Culture", en date du 24 novembre 2017, sur la base des critères d'éligibilité et d'attribution définis par celles-ci ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations listées en annexe, pour un montant total de cent dix-sept mille neuf cent euros (117 900 €), répartis conformément au tableau joint à la présente délibération.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 "charges de gestion courante" du budget 2018 de la Ville.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
20 DEC. 2017
Et publication ou notification
le **20 DEC. 2017**

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



SUBVENTIONS D'ATTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT 2018

AXE CITOYENNETÉ		
	ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT
1	APECA	1 000 €
2	ASSOCIATION DES HABITANTS DE LABROUSSE	3 500 €
3	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	500 €
4	ASC COCOYER	2 500 €
5	ASC GRANDE RAVINE	4 500 €
6	ASC GRAIN D'OR	3 000 €
7	BANK'S	1 000 €
8	BIK AN NOU	1 000 €
9	COMITE USEP	1 000 €
10	ESPOIR DE VIVRE / CLUB DES AINES	1 000 €
11	MANAATAN GO D'ACTU	1 500 €
12	MIEUX VIVRE A MATHURIN	2 000 €
13	MIKSAJ	2 000 €
14	NOMADE EN MOUVMAN DEYE LEGLIZ	1 000 €
15	POINTE DE LA VERDURE	3 000 €
16	RASSEMBLEMENT ÉCO CITOYEN (REC)	600 €
17	SCOUTS ET GUIDES DU GOSIER	1 000 €
TOTAL CITOYENNETÉ		30 100 €

AXE CULTURE

18	AGVBT	1 500 €
19	AI-TI	1 000 €
20	ASSOCIATION WIN SAMA	1 000 €
21	AUTE	500 €
22	DA CANTARE	1 000 €
23	L'ATELIER DE DANSE	700 €
24	LIBETE	3 200 €
25	LOISIRS CULTURE ET FORMATION GUADELOUPE (LCF)	1 500 €
26	PRESTAN'S	1 500 €
27	RESTAN LA KILTI E TRADISYON	4 000 €
28	SOULSHINE	1 000 €
29	TI KAN'NO	2 000 €
30	TOUS EN CHOEUR	1 000 €
TOTAL CULTURE		19 900€

AXE SPORT

31	ASC GOMMIER	6 000 €
32	ASC MADIANA	15 000 €
33	ASC MORO	6 000 €
34	CERCLE SPORTIF DE BAS DU FORT	1 000 €
35	GOOD LUCK RUGBY	3 000 €
36	GOSIER ATHLETIC CLUB	18 900 €
37	HIGASHI KARATE CLUB	10 000 €
38	LEROUX AVENIR CLUB	2 000 €
39	MARIS STELLA	6 000 €
TOTAL SPORT		67 900 €

TOTAL GLOBAL**117 900 €**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions de fonctionnement allouées aux associations - Exercice 2018

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SDCDP115 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDCDP115-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €